



COMMUNE DE LATTAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2016

L'an deux mille seize, le 25 février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Samuel LEVALLOIS, Maire.

Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Monsieur Laurent STEINER, adjoint au Maire

Mesdames et Messieurs Roddy ANDRÉ, Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE, Michel HEURET, Jocelyne LEHOT-HEURET, Jacqueline MARINHO.

Absents (pouvoirs) : Madame Martine JORE (Philippe CHATELAIN) et Nicolas VIAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Louis DELAGRAINGE / Date de convocation : 04.02.2016

Ordre du jour

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Vote compte administratif | 7. Point projets (investissements) et commission |
| 2. Vote compte de gestion | 8. Emprunt |
| 3. Affectation du résultat | 9. Vote du budget primitif 2016 |
| 4. Vote subventions accordées | 10. Divers |
| 5. Votes des taxes locales | |
| 6. Encaissement chèques | |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Gaëlle LAINÉ pour raisons personnelles et tient à la remercier pour l'aide qu'elle nous a apportée.

Monsieur le Maire indique qu'un accord préalable a été donné par les membres du Conseil Municipal pour traiter les points suivants :

- . non règlement RG travaux Axe TP,
- . achat cuve et fuel

1. Vote compte administratif 2015 : délibération 2016.001

Monsieur le Maire remet aux participants les documents comptables et commente le compte administratif de la commune pour l'année 2015. Le résultat de clôture est de 39 259.61€ pour 2015.

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS EXERCICE 2015 (mandats & titres)	Fonctionnement	166 674.92€	184 501.55€
	Investissement	71 815.44€	96 846.95€
		+	+
REPORTS EXERCICE 2014	Report section Fonct		56 556.97€
	Report section Inv.	60 155.50€	
		=	=
		298 645.86€	337 905.47€
RAR A REPORTER SUR 2015		0	0
RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	166 674.92€	241 058.52€
	Investissement	131 970.94€	96 846.95€
	TOTAL CUMULÉ (a)	298 645.86€	337 905.47€

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Le Compte Administratif, mis au vote hors la présence du Maire (*), sous la présidence de M. Philippe CHATELAIN, doyen de l'assemblée, est accepté à l'unanimité.

(a) Résultat : 337 905.47€ - 298 645.86€ = 39 259.61€

2. Vote du compte de gestion : délibération 2016.002

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Monsieur le Maire est invité à signer le document fourni par la trésorerie.

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	~ 60 155.50€		25 031.51€	-
Fonctionnement	116 712.47€	-60 155.50€	17 826.63€	35 123.99€
TOTAUX	56 556.97€	-60 155.50€	42 858.14 €	74 383.60 €
				39 259.61€

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 39 259.61€

3. Affectation du résultat : délibération 2016.003

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 201 :

- . la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 74 383.60€
- . la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 35 123.99€.

Il propose d'affecter comme suit le résultat :

- . report de l'excédent de fonctionnement de 35 259.61€ (74 383.60€ - 35 123.99) au compte Roo2 (excédent de fonctionnement)
- . report du déficit d'investissement de 35 123.99€ au compte Doo1 (déficit d'investissement).
- . émission d'un titre au 1068 de 35 123.99€ pour combler le déficit d'investissement

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

4. Vote des subventions accordées : délibération 2016.004

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'accorder une enveloppe globale de 3 500€ (compte 6574).

Les sommes suivantes sont d'ores et déjà accordées :

- . SPA : 100€
- . M comme Mémoires : 500€.

D'autres subventions seront votées lors de prochains conseils en fonction des actions qui seront proposées par les associations.

- . Pas de provision sur le compte 657362 -CCAS-

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est dorénavant interdit par les pouvoirs publics de verser une subvention à toute association non immatriculée à l'Insee (SIRET).

5. Vote des taxes locales : délibération 2016.005

Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'augmentation des taux des taxes locales.

Il précise que cette décision locale n'évitera pas à nos impôts d'augmenter puisque l'état majore systématiquement les bases d'imposition chaque année.

Les taux votés à l'unanimité pour 2016 seront donc identiques à ceux de 2015 :

- . taxe d'habitation : 16.70%
- . taxe foncière sur le bâti : 28.66%
- . taxe foncière sur le non-bâti : 45.14%
- . CFE : 0

Monsieur le Maire est chargé du remplissage et de la signature de l'imprimé destiné aux services fiscaux.

6. Encaissement de chèques : délibération 2016.006

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, ont donné leur accord à l'unanimité pour transmission au trésor public pour encaissement sur le compte de la mairie, des 2 chèques ci-après :

- . don SCI d'Inval : 200€
- . remboursement SFR : 76.08€

7. Point projets, investissements et commissions :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait, dans la mesure des moyens de la commune de mener à bien les projets suivants :

. travaux :

- ~ Création de parkings et aménagement cavée
- ~ Ouverture de l'aire de jeux
- ~ Suite des travaux d'agrandissement du cimetière
- ~ Création ou réouverture de chemins
- ~ Aménagement des locaux de l'ancienne école en logements
- ~ Plan Local d'Urbanisme.

. festivités :

- ~ Fête de village et animations diverses à mener à bien ; les dates seront communiquées au fur et à mesure via « la plume »,
- ~ Noël des enfants (10 décembre 2016),
- ~ Vœux du Maire (7 janvier 2017).

- . CCAS : réunion le 17 mars 2016 à 19h30
- . CCID : réunion le 10 mars 2016 à 19h.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

8. Emprunt : délibération 2016.007

Monsieur le Maire indique qu'afin de mener à bien les projets listés ci-dessus, il conviendrait d'avoir recours à un emprunt.

Il rappelle à ce sujet que l'emprunt relatif à la réfection de l'actuel « périscolaire » arrive à terme cette année et que les travaux prévus dans l'ancienne école donneront lieu à encaissement de loyers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

☞ TRAVAUX DE VOIRIE	59 000.00€
☞ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX	80 000.00€

dont le montant total TTC s'élève à

139 000.00€

Le plan de financement retenu est le suivant :

- ressources propres	=	19 000.00€
- subventions	=	0
 <u>Emprunts envisagés :</u>		
- à court terme	=	
- à moyen terme	=	120 000.00 €
SOIT un total de ...		120 000.00€

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de LATTAINVILLE, à l'unanimité :

. décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 120 000 € (cent vingt mille euros) sur 180 mois, échéances annuelles, au taux de 1,96 %**

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 20 mars 2016 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 20 juin 2016, ce qui fait apparaître un taux de 1,77 %. Toutes les autres échéances seront fixées au 20 juin de chaque année.

Les frais de dossier sont de 240 euros

. prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

. prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

. Confère toutes délégations utiles à :

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Mr Monsieur Samuel Levallois, Maire de Lattainville

pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

9. Vote du budget primitif 2016 : délibération 2016.008

Sur présentation du budget primitif 2016, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les comptes tels que résumés ci-dessous :

Chapitré	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	71 340.00			
012	Charges de personnel	47 300.00			
014	Atténuation de produits	6 000.00			
65	Autres charges gestion courante	44 100.00			
66	Charges financières	2 500.00			
67	Charges exceptionnelles	-			
042	<i>Dotations amortissements</i>	<i>13 500.00</i>			
023	<i>Virement à la section d'investis.</i>	<i>5 169.61</i>			
002	Résultat antérieur reporté		39 259.61		
70	Produits des services		350.00		
73	Impôts et taxes		89 000.00		
74	Dotations et participations		52 100.00		
75	Autres produits		9 000.00		
77	Produits exceptionnels		200.00		
TOTAUX		189 909.61	189 909.61		
INVESTISSEMENT					
040/041	<i>Opérations d'ordre</i>			8 136.53	
16	Remboursement emprunt			17 000.00	
20	Immobilisations incorporelles			13 500.00	
21	Immobilisations corporelles			144 183.61	
27	Autres immobilisations financières				
D001	Solde exécution négatif reporté			35 123.99	
041	<i>Opérations d'ordre</i>				8 136.53
10	Dotations fonds et réserves				25 514.00
13	Subventions d'investissements				10 500.00
16	Emprunts reçus				120 000.00
040	<i>Amortissements immobilisations</i>				<i>13 500.00</i>
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				<i>5 169.61</i>
1068	Affectation au 1068				35 123.99
TOTAUX				217 944.13	217 944.13

10. Refus de règlement RG AXE TP : délibération 2016.009

Monsieur le Maire indique que la mairie a été relancée par courrier recommandé par le mandataire judiciaire de la société AXE TP pour un montant de 6 981.34€. Cette somme correspond à la retenue de garantie appliquée sur les travaux de voirie réalisés routes de Chambors et Jean-Baptiste Crèvecoeur.

Compte tenu des malfaçons constatées sur place, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de signifier, avec photos à l'appui, au mandataire le refus de payer la dite somme.

Monsieur le Maire est chargé de la procédure relative à ce dossier.

Copie de la présente délibération sera transmise au mandataire.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

11. Achat cuve et fuel Delagrainge : délibération 2016.010

Monsieur le Maire indique que la mairie a l'opportunité de racheter à Monsieur et Madame Delagrainge demeurant rue JB Crèvecoeur à Lattainville une cuve à fuel remplie de 2000 litres de fuel.

Le montant proposé est de :

. Cuve : 200€

. Fuel : 2000 litres * 0.51€ = 1 020€

Cette somme sera réglée par virement bancaire sur le compte bancaire de M. et Mme Jean-Louis Delagrainge.

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Samuel LEVALLOIS**

Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux